

N° 2026 - 085

**Arrêté portant modification de la désignation
des représentants du personnel à la Formation Spécialisée, Santé, Sécurité et
Conditions de travail (F3SCT)
du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon**

La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, établissant la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail (F3SCT),

Vu la délibération du comité syndical n° 2022-33 en date du 22 juin 2022 fixant le nombre à quatre des représentants titulaires à la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail pour chaque collège (personnel et collectivité) et le nombre à huit de représentants suppléants pour chaque collège (personnel et collectivité),

Vu le procès-verbal des opérations électorales des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu les arrêtés n° 2023-92 du 11 avril 2023, n° 2025-066 du 8 avril 2025, n°2025-155 du 10 septembre 2025 portant nomination des membres de la F3SCT,

Considérant le renouvellement du comité syndical au 22 mai 2026

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté 2025-155 du 10 septembre 2025.

Article 2 : Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein de la F3SCT placée auprès du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon :

Représentants Titulaires

Anne MEILLON (*Présidente*)

Gilles GUILLEUX (*Directeur général*)

Laetitia ROSINSKI (*Directrice Ressources Humaines*)

Axelle GLAPA (*Directrice Finance Juridique et Patrimoine*)

Représentants Suppléants

Ludovic VERNU (*Directeur des Etudes de Musique*)

Marie-Pierre THEVOUX (*Responsable Médiathèque*)

Danaé RONCK (*Conseillère aux études*)

Corinne LAUGIER (*Conseillère aux études*)

Soizic RAIMBAULT (*Gestionnaire RH*)

Neil CARMODY (*Administrateur réseau informatique et télécoms*)

Article 3 : Sont désignés en tant que représentants du personnel, pour siéger au sein de la F3SCT placée auprès du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon :

Représentants Titulaires

Raphaèle BISTON (CGT – SAMPL)
Christine BOSCH (SAPC - UNSA – SNEA)
Jean-Luc RIMEY-MEILLE (SAPC - UNSA – SNEA)
Julien CHIEZE (SAPC - UNSA – SNEA)

Représentants Suppléants

Hélène BERLIOUX (CGT – SAMPL)
Hubert BLANC (CGT – SAMPL)
Cécile BEAUJON (SAPC - UNSA – SNEA)
Anne CHIGNEC (SAPC - UNSA – SNEA)
Martin GALMICHE (SAPC - UNSA – SNEA)
Adjila LETTAT (SAPC - UNSA – SNEA)
Alain PENET (SAPC - UNSA – SNEA)
Anne MORVAN (SAPC - UNSA – SNEA)

Article 4 : Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la Préfecture du Rhône et publié par voie de mise en ligne sur le site Internet du Conservatoire.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Lyon, le 22 mai 2026

La Présidente
Anne MEILLON

